

# JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.  
est distribué en ville dans la soirée qui précède sa date.  
ABONNEMENT : { Pour Roubaix, 25 francs par an.  
                  }    "    "    14    "    six mois.  
                  }    "    "    7 50   "   trois mois.

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant,  
bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

On rend compte des ouvrages dont l'auteur dépose deux exemplaires.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez  
MM. LAFITTE, BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la  
publication des annonces de MM. HAVAS, LAFITTE, BUL-  
LIER et C<sup>ie</sup>, pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

## ROUBAIX

4 juillet 1863.

### Moniteur du 3 juillet.

PARLIE OFFICIELLE.

Le général de division Forey (Elié-Frédéric), commandant en chef le corps expéditionnaire du Mexique, est élevé à la dignité de maréchal de France.

M. Vuillefroy, président de la section des travaux publics, de l'agriculture et du commerce au conseil d'Etat, est élevé à la dignité de sénateur.

M. le marquis de Gricourt est élevé à la dignité de sénateur.

Le général de division Bazaine (François-Achille), commandant la 1<sup>re</sup> division d'infanterie du corps expéditionnaire du Mexique, est promu au grade de grand-croix de la Légion d'honneur.

### Décret relatif à la boulangerie.

NAPOLÉON,

Par la grâce de Dieu et la volonté nationale, Empereur des Français.

A tous présents et à venir salut :  
Sur le rapport de notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics ;

Vu les lois des 16-24 août 1790, des 2-17 mars, 14-17 juin et 19-22 juillet 1791, et du 1<sup>er</sup> brumaire an VII,

Notre conseil d'Etat entendu,

Avons décrété et décrétons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont abrogés, à dater du 1<sup>er</sup> septembre 1863, les dispositions des décrets, ordonnances ou règlements généraux ayant pour objet de limiter le nombre des boulangers, de les placer sous l'autorité des syndicats, de les soumettre aux formalités des autorisations préalables pour la fondation ou la fermeture de leurs établissements, de leur imposer des réserves de farines ou de grains, des dépôts de garantie ou de cautionnements en argent, de réglementer la fabrication, le transport ou la vente du pain, autres que les dispositions relatives à la salubrité et à la fidélité du débit du pain mis en vente.

Art. 2. Les décrets des 27 décembre 1853 et 7 janvier 1854, relatifs à la caisse de la boulangerie du département de la Seine, seront modifiés et mis en harmonie avec les dispositions du présent décret.

Art. 3. Notre ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Bulletin des Lois*.  
Fait au palais de Fontainebleau, le 22 juin 1863.

NAPOLÉON.

Par l'Empereur :  
Le ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics,  
E. ROUHER.

### LA TAXE DU PAIN.

Ce qui préoccupe surtout le public dans le nouveau décret relatif à la liberté de la boulangerie, c'est de savoir si la taxe du pain sera maintenue dans les conditions actuelles.

Voici comment s'exprime le rapport du ministre sur cette question :

« Quant à la taxe, comme la faculté laissée aux maires pour l'application de cette mesure résulte d'un article de la loi des 19-22 juillet 1791, il ne pourrait être apporté de changement à cet état de choses que par un acte émanant aussi du pouvoir législatif. Avant d'arriver à compléter, sous ce rapport, le système de liberté appliqué au commerce de la boulangerie, et de rompre ainsi avec des habitudes anciennes, il convient de suivre le système que Votre Majesté a indiqué le 8 décembre dernier, et je proposerais de procéder ainsi qu'il suit à l'application.

« M. le préfet de la Seine et MM. les maires des principales villes de l'Empire seraient invités à renoncer, au moins momentanément, à la taxe officielle pour y substituer le régime qui a été adopté à Bruxelles dans les mêmes circonstances et que Votre Majesté a caractérisé par le nom de *taxe officieuse*. Pendant cette époque de transition, l'autorité prescrirait aux boulangers, dans un intérêt d'ordre public, d'afficher ostensiblement dans leur boutique le prix qu'il leur conviendrait de fixer chaque jour ; elle ferait régulièrement le relevé de ces indications, et publierait périodiquement les noms des boulangers vendant au-dessous du cours qui eût été fixé par la continuation du régime de la taxe officielle. »

Ce cours lui-même serait rendu public mais il n'aurait aucun caractère obligatoire et servirait seulement d'indication pour l'acheteur.

Ainsi, il sera, comme il l'est déjà, du reste, facultatif aux boulangers de vendre au-dessous de la taxe officielle, mais ils ne pourront vendre à un prix supérieur à celui déterminé par la mercerie. L'essai proposé par le ministre est donc le maintien de la taxe jusqu'à nouvel ordre.  
(Propagateur).

### Banque de France.

AVIS AU PUBLIC.

La Banque de France s'occupe depuis longtemps de perfectionner l'impression de ses billets.

Les nouveaux billets de 1,000 fr. seront mis en émission à partir du 5 juillet.

Ils sont imprimés en bleu et portent deux images distinctes, l'une au recto, l'autre au verso.

Les anciens billets imprimés en noir conservent toute leur valeur et ne cessent pas d'avoir cours. Ils ne seront retirés de la circulation qu'au fur et à mesure qu'ils rentreront à la Banque.

Paris, le 2 juillet 1863.

Le secrétaire-général de la Banque de France.

MARSAUD.

### Angleterre.

Londres, 2 juillet, 8 h. du soir.  
Chambre des Communes.

M. Horsman annonce qu'il fera une motion portant que les arrangements du traité de Vienne, relatifs à la Pologne, n'ayant pas assuré un bon gouvernement à ce pays, et par suite, ayant manqué leur but vis-à-vis de la Pologne et de l'Europe, toute tentative nouvelle pour placer la Pologne sous l'action de ces traités serait un embarras pour l'Europe.

M. Layard répondant à M. Horsman, dit que la Note anglaise est partie de Londres le 17 juin, et que celle de l'Autriche était partie de Vienne la veille. Ces notes et celle de la France sont arrivées à St-Petersbourg le 21 au soir. Les représentants des trois puissances s'étant réunis le 23, résolurent de demander au prince Gortschakoff qu'il voulût bien fixer un jour pour recevoir les Notes. Le ministre russe indiqua le 27. En recevant les Notes, il dit qu'il les remettrait à l'Empereur. Le gouvernement n'a pas encore reçu la réponse de la Russie et on ne sait pas quand elle arrivera.

M. Hennessy annonce qu'il ne pré-

sentera pas ce soir sa motion sur la Pologne parce que lord John Russell a déclaré que si la réponse de la Russie n'était pas arrivée dans un délai raisonnable, il soumettrait à la Chambre tous les documents relatifs à la Pologne sans attendre cette réponse. L'orateur pense qu'il s'est écoulé maintenant un temps raisonnable depuis l'envoi des Notes et que lord Russell communiquera prochainement les documents en question. C'est alors que M. Hennessy proposera sa motion.

Sir G. Grey, répondant à M. Roebuck, dit que le gouvernement est prêt à accepter pour lundi la continuation des débats sur sa motion.

M. Forster demande s'il est vrai que le gouvernement français ait proposé, il y a quelque temps, une médiation anglo-française en Amérique.

M. Layard déclare inexacte la nouvelle donnée mardi soir par M. Roebuck. Il dit que le gouvernement anglais n'a reçu, depuis le mois de novembre, aucune communication du gouvernement français proposant une médiation en Amérique.

Sir G. Grey promet de communiquer à la Chambre les documents relatifs au navire *Gibraltar*.

La discussion de la motion Roebuck aura lieu le lundi 13 juillet et non pas lundi prochain.

### Pologne.

On écrit de Varsovie, au *Czas* :

« Le corps d'insurgés commandé par Kierznowski et fort de 400 combattants a soutenu une lutte sanglante près du village de Krolowy-Most. Le combat a été acharné, les volontaires polonais sont revenus à l'attaque à plusieurs reprises, et les Russes ont éprouvé des pertes sérieuses. On les évalue à 196 soldats mis hors de combat. Nous avons perdu 22 morts et une trentaine de blessés. Les Moscovites ayant quelque temps après reçu des renforts, les nôtres ont été assiégés de trois côtés à la fois. Malgré cela ils ont réussi à passer à travers les rangs de l'ennemi et à occuper une position avantageuse.

Dans la même province, un second corps composé de 300 hommes s'est battu à Rinski avec une forte colonne moscovite qui escortait les hommes pris dans la ville de Cicchanowic. Les Polonais ont délivré les prisonniers et se sont emparés de quelques carabines après avoir tué 5 Russes.

Le 22 juin, un combat malheureux

pour les Polonais a eu lieu près de Wilna, à Rudzieszi. Cinq compagnies de troupes moscovites conduites par un cantonnier surprisent un corps polonais assez nombreux. Après une lutte sanglante où 120 Polonais ont été mis hors de combat, le reste s'est frayé un passage à travers l'ennemi.

### Russie.

On écrit de St-Petersbourg, 27 juin :

« Tout l'intérêt se porte en ce moment sur la réponse que notre cour fera aux propositions des trois puissances. Quelle sera cette réponse ? On l'ignore, mais on se demande avec inquiétude pourquoi tous les ministres sans exception ont provoqué ce déluge d'adresses de dévouement qui disent toutes : « Nous voulons l'intégrité de la Russie, périssent la Pologne et les ennemis étrangers, et dans ce but disposez de nous, de notre vie, de nos biens, car nous sommes les sujets très soumis de S. M. orthodoxe. »

« Un autre sujet d'inquiétude, c'est la continuation des armements sur terre et sur mer. L'*Invalide* annonce qu'on forme des bataillons à Sweaberg et Wiborg (Finlande), pour la garde intérieure. En dehors de ces villes, on organise huit autres bataillons. A Cronstadt qu'on a entouré de nouvelles fortifications, hérissées de canons, et dont on a augmenté la garnison, il régnait une activité extraordinaire. A Saint-Petersbourg et dans les environs où l'Empereur a inspecté le 24, la 1<sup>re</sup> division de la garde qui va remplacer en Pologne la 2<sup>e</sup>, tout prend un aspect belliqueux ; des citoyens s'occupent de former une garde de la ville à l'exemple de celle que l'on compte organiser à Moscou et à Smolensk. Quoiqu'il en soit, nous sommes au train de fabriquer du papier monnaie et de la monnaie de cuivre, dont 3 millions viennent d'être émis. L'Empereur a donné l'ordre d'en faire encore pour six millions de roubles.

« Le grand-duc héritier fait un voyage en Crimée, au Caucase, et chez les cosaques du Don. Vous savez qu'il est grand-Hetman de tous les cosaques de l'Empire.

« Des lettres de Varsovie, écrites par les officiers russes, ne parlent que de visites domiciliaires, arrestations, décrets du gouvernement national, etc. Il n'est pas question de rappeler le grand-duc Constantin, ni le marquis Wielopolski. L'archevêque Felinski est toujours à Gotschina, palais où Paul 1<sup>er</sup> a été étranglé par le comte Falhen et ses complices. »

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX  
DU 5 JUILLET 1863.

— N° 16. —

## LE TREMBLEMENT DE TERRE

CHAPITRE XIV.

COMBATS DU CŒUR.

(Suite).

Des pas rapides se firent entendre dans l'allée. Joséfa tressaillit, tout son sang lui reflua vers le cœur ; mais, par un prompt effort, elle se composa le visage pour recevoir d'un air aisé et naturel celui qu'elle se plaisait à nommer son frère. Le marquis, de son côté, s'efforçait, mais en vain, de paraître impassible.

« Que vous est-il arrivé ? s'écria-t-elle, lui voyant une figure bouleversée. »

« À moi ? Rien, Joséfa. Je me suis échauffé en venant un peu vite ; voilà tout. »

« Vous n'êtes pas franc, Rodriguez. Quoi que vous en disiez, il vous est arrivé quelque chose, un grave désagrément, un malheur peut-être. »

(\*) Reproduction interdite.

des ennemis de la patrie et de la liberté.

« Ainsi tu as parlé à dona Paula ? Et tu m'accuses de dissimulation, pendant que tu me laisses ignorer tes propres démarches ! »

« Au contraire, je vous en instruis. J'ai été hier chez dona Paula pour lui remettre l'acte de restitution de sa part de mon héritage. Nous avons causé de ses affaires, et si quelq'un m'a mérité la prison ou l'exil, c'est ce même don Escudero qui vient chercher sa fiancée pour la conduire dans le camp ennemi. »

Rodriguez tressaillit à ces mots ; mais il répliqua d'un ton calme :

« Cette accusation n'étant fondée que sur une confiance de ton amie, nous ne sommes pas censés en savoir plus que le gouvernement sur le compte de don Escudero. Du reste, mon honneur et la promesse que mon astucieux et défilant oncle m'a fait réitérer il y a peu de jours me mettent dans l'impossibilité de rien entreprendre d'hostile contre le fiancé de dona Paula. »

« Est-il déjà à Caracas ? »

« S'il n'y est point, il y arrivera d'un moment à l'autre ; il a dû quitter le quartier-général en même temps que notre courrier. »

Ici l'entretien fut interrompu par la marquise ; elle tenait des papiers à la main et cherchait Joséfa.

« Le généreux sacrifice que tu as voulu faire à l'amitié, lui dit-elle, n'aura servi qu'à attirer une offense. Don Antonio m'écrit, au nom de dona Louisa, quelques lignes qui refusent ton présent de la façon la plus brutale. Mon beau-frère ajoute :

« Quoi que M<sup>me</sup> la comtesse del Tesoro soit à Caracas contre son gré, elle espère que les autorités protégeront assez son domi-

cile pour la mettre à l'abri de désagréments tels que des visites importunes de dona Joséfa à elle-même ou à sa fille. »

« Infortunée Paula ! dit la mulâtresse, en jetant sur Rodriguez un regard compatissant. Mais rien ne me retiendra de chercher à te voir dès qu'il s'agira de ton véritable intérêt. »

Dona Madalena connaissait et l'amour de son fils et le sacrifice qu'il en avait fait pour rendre à Paula le repos du cœur. Elle glissa donc très-légalement sur un post-scriptum annonçant que don Escudero était arrivé sain et sauf à Caracas, et que son mariage avec M<sup>lle</sup> del Tesoro allait être célébré sans délai. Puis elle essaya de faire tomber l'entretien sur d'autres sujets, plus agréables à Rodriguez.

Ce fut en vain. La perspective assurée et prochaine d'un événement qu'il avait toujours considéré comme très-lointain et qu'il croyait à peine possible, même après y avoir consenti, le frappa comme un coup de foudre. Il ne fut pas le maître d'imprimer à ses pensées une autre direction. Elles se fixaient inexorablement sur le sujet à la fois si cher et si douloureux à son cœur ; vaincu par la violence de ses regrets, il s'écria :

« Pourquoi me suis-je lié les mains ! Si j'étais impitoyable pour moi-même, j'aurais dû, par égard pour elle, me raidir contre toute faiblesse et ne rien céder de mes droits. »

« Tu es agi selon ta conscience, mon fils. L'action qu'elle t'a conseillée doit te sembler juste, aujourd'hui comme alors. »

« Non, non ; Joséfa dit vrai : j'ai privé Paula de son dernier moyen de défense en lui rendant une promesse que j'avais reçue avec un bonheur indicible. Je l'ai trahie et livrée à ses ennemis. »

« Ne te torture point de reproches immérités, reprit la mère, en posant doucement la main sur le bras de son fils. Tu n'as point de torts, tu n'as que du malheur. Un excès de délicatesse et d'abnégation a dicté ta conduite, et tu puiseras bientôt des consolations dans la conscience d'avoir rempli ton devoir et acquis des droits à l'estime de celle que tu aimes. L'amour ne peut suffire aux aspirations d'un esprit ambitieux et actif ; les marquis de Valida ont toujours poursuivi un but plus élevé. »

Rodriguez resta muet, et Joséfa lui ayant glissé quelques mots à l'oreille, il secoua vivement la tête pour toute réponse. Mais à ce geste négatif la jeune fille riposta par un autre geste qui exprimait une inébranlable conviction et un dessein parfaitement arrêté.

« Si cela peut te tranquilliser, poursuivit dona Madalena, je tenterai moi-même une dernière démarche. Tu as renoncé pour ton propre compte à voir dona Paula. Mais personne qui n'excuse les efforts d'une mère préoccupée du bonheur de son fils. Il nous reste trois jours d'ici à Paques, pendant lesquels l'Eglise ne donne point la bénédiction nuptiale. Je mettrai ce délai à profit pour causer ouvertement avec dona Louisa. Son cœur sera, je l'espère, accessible par quelque côté, et peut-être, si je parviens à la convaincre qu'en mariant sa fille à Escudero, elle l'expose à être fort malheureuse, réfléchira-t-elle alors aux avantages d'une alliance avec notre famille. Je parlerai aussi à Paula ; si ses paroles et sa physionomie reflètent ses émotions aussi fidèlement que par le passé, je lirai clairement dans son âme, crois-moi, mon fils. »

« Ma mère chérie, Dieu vous conserve »